

**ROBINIER FAUX-ACACIA
POUR PREPARATIONS HOMEOPATHIQUES**

**ROBINIA PSEUDO-ACACIA
POUR PRÉPARATIONS HOMÉOPATHIQUES**

Robinia pseudo-acacia ad praeparationes homoeopathicas

DÉFINITION

Ecorce fraîche du jeune rameau de *Robinia pseudo-acacia* L.

CARACTÈRES

Caractères macroscopiques décrits en identification.

IDENTIFICATION

Fragment plat ou cintré, grisâtre à brunâtre, ridé et garni d'épines acérées sur la face externe. Epiderme présentant des stries transversales et des lenticelles. Face interne lisse et verdâtre.

ESSAI

Éléments étrangers (2.8.2) : satisfait à l'essai.

Perte à la dessiccation (2.2.32) : au minimum 25,0 pour cent, déterminé à l'étuve à 105 °C pendant 2 h, sur 5,000 g de drogue finement découpée.

SUCHE

DÉFINITION

Teinture mère de robinier faux-acacia préparée à la teneur en éthanol de 65 pour cent V/V, à partir de l'écorce fraîche du jeune rameau de *Robinia pseudo-acacia* L., selon la technique générale de préparation des teintures mères (voir la monographie *Préparations homéopathiques (1038)* et la Précision complémentaire de l'Autorité française de Pharmacopée).

Teneur : au minimum 0,015 pour cent *m/m* de tanins, exprimés en pyrogallol (C₆H₆O₃ ; M_r 126,1).

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

CARACTÈRES

Aspect : liquide brunâtre.

IDENTIFICATION

A. Chromatographie sur couche mince (2.2.27)

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 3 mg de *proline R* et 3 mg de *leucine R* dans 10 mL d'éthanol à 50 pour cent V/V R.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection. Pulvérisez une solution de 0,2 g d'*isatine R* dans 100 mL du mélange de 5 volumes d'*acide acétique glacial R* et de 95 volumes de *butanol R*. Chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Leucine : une bande rose -----	Une bande rose (leucine) -----
Proline : une bande bleue -----	Une bande bleue (proline) -----
Solution témoin	Solution à examiner

B. Chromatographie sur couche mince (2.2.27).

Solution à examiner. Teinture mère.

Solution témoin. Dissolvez 3 mg d'*acide gallique R* et 5 mg d'*hamamélitanin R* dans 10 mL d'éthanol à 96 pour cent V/V R.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.

Plaque : plaque au gel de silice pour CCM R.

Phase mobile : eau R, méthanol R, acide acétique glacial R, chlorure de méthylène R (2:3:8:15 V/V/V/V).

Dépôt : 30 µL, en bandes.

Développement : sur un parcours de 10 cm.

Séchage : à l'air.

Détection. Pulvérisez une solution d'acide phosphomolybdique R à 5 pour cent m/V dans le méthanol R. Chauffez à 100-105 °C pendant 10 min. Examinez à la lumière du jour.

Résultats : voir ci-dessous la séquence des bandes présentes dans les chromatogrammes obtenus avec la solution témoin et la solution à examiner. Par ailleurs, d'autres bandes de faible intensité peuvent être présentes dans le chromatogramme obtenu avec la solution à examiner.

Haut de la plaque	
Acide gallique : une bande gris-bleu -----	-----
Hamamélitanin : une bande gris-bleu -----	-----
	Une bande gris-bleu Une bande gris-bleu Une bande gris-bleu
Solution témoin	Solution à examiner

ESSAI

Éthanol (2.9.10) : 60 pour cent V/V à 70 pour cent V/V.

Résidu sec (2.8.16) : au minimum 0,5 pour cent m/m.

DOSAGE

Effectuez la détermination des tanins dans les drogues végétales (2.8.14). Utilisez 25,00 g de teinture mère.

Les prescriptions générales et les monographies générales de la Pharmacopée européenne ainsi que le préambule de la Pharmacopée française s'appliquent.